



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BEAUTÉ CFBA

mise à jour du 01/11/2011

Ce règlement est applicable dès le 01/11/2011. Les CACC et R-CACC attribués lors des RE 2011 pourront bénéficier du présent règlement.

Article n° 1 : OBJET

L'objectif du championnat de Beauté du Club est d'attribuer le titre de **CHAMPION CFBA** à des BERGERS AUSTRALIENS inscrits à un livre des origines, reconnu par la FCI, qui se distinguent particulièrement et régulièrement au cours des manifestations **Régionales d'Élevage**, organisées par le Club Français des Bergers Australiens et jugées par des Juges français ou étrangers.

Article n° 2 : CERTIFICATS CLUB

Des Certificats d' Aptitude au Championnat du Club [CACC Abréviation possible CC] peuvent être accordés dans les expositions Régionales d'élevage du club :

- 1 CACC (et une R-CACC) au meilleur mâle.
- 1 CACC (et une R-CACC) à la meilleure femelle.

Article n° 3 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION

3.1- A l'issue des jugements le juge **peut attribuer le CACC** au meilleur entre les premiers des classes Intermédiaire, Ouverte, Travail concourant (couleurs confondues) à condition qu'ils aient obtenu le qualificatif EXCELLENT.

3.2- De la même façon une réserve de CACC (R-CACC) pourra être attribué au second meilleur mâle Berger Australien et à la seconde meilleure femelle Berger Australien.

3.3- Le CACC et la R-CACC représentent un nombre de points, **et seront validés** en fonction du tableau suivant:

1 à 25 chiens inscrits Mâles+Femelles (inter+ouverte+travail)	De 26 à 40 chiens inscrits Mâles+Femelles (inter+ouverte+travail)	41 chiens inscrits et plus Mâles+Femelles (inter+ouverte+travail)
CACC= 4 points	CACC= 8 points	CACC= 15 points
R-CACC= 2 points	R-CACC= 5 points	R-CACC= 10 points

3.4- Le propriétaire d' un Berger Australien lauréat reçoit un certificat d'Aptitude au **Championnat du Club**. Ce titre ne constitue en aucun cas un titre de champion et ne doit pas être apposé au nom du Berger Australien.

Article n°4 : TITRE DE CHAMPION

4.1- Le titre de **Champion du CFBA** sera décerné au Berger Australien ayant obtenu 38 points attribués par 3 juges différents et sous réserve qu'il soit titulaire de la cotation 4/6 de la grille de cotation du CFBA (grille beauté et/ou travail)

4.2 - L'homologation devra être demandée auprès du CFBA dès que les différents résultats auront été obtenus.

4.3 - Les lauréats du titre de **Champion du CFBA** se verront mis à l'honneur et recevront leur diplôme lors de la Nationale d'Élevage de l'année d'obtention, si le titre est homologué avant la tenue de cette NE, sinon et au plus tard à la NE suivante.

Article n°5 : CLASSE D'ENGAGEMENT D'UN CHAMPION CLUB

5.1 - Après l'homologation du titre de **Champion du CFBA**, le chien titulaire pourra s'engager en exposition Régionale d'élevage et Nationale d'Élevage en Classe Honneur.

5.2 - En NE: Cette classe ne permet pas l'obtention du CACS en concurrence avec les classes Intermédiaires, ouvertes et travail , ni ne permet d'obtenir les excellents nécessaire à une cotation (puisque le chien doit déjà être coté 4). Elle permet de concourir pour le Meilleur Champion, le meilleur de son sexe, et le meilleur de Race.

En RE : Cette classe ne permet pas de concourir pour l'obtention du CACC , ni ne permet d'obtenir les excellents nécessaire à une cotation (puisque le chien doit déjà être coté 4). Elle permet de concourir pour le Meilleur Champion et le meilleur de Race.